

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

29 Juin 2018

OBJET : Etats des Restes à recouvrer au 31 décembre 2017 et des Admissions en non valeur du Payeur départemental.

L'an deux mille dix-huit et le Vendredi vingt-neuf Juin, à neuf heures trente, le Conseil départemental s'est assemblé en session ordinaire dans le lieu accoutumé de ses séances, sous la présidence de Madame Martine VASSAL.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Martine AMSELEM, Sylvia BARTHELEMY, Rébia BENARIOUA,
Sabine BERNASCONI, Solange BIAGGI, Patrick BORE, Jean-Pierre BOUVET,
Danièle BRUNET, Marie-Pierre CALLET, Laure-Agnès CARADEC,
Sylvie CARREGA, Corinne CHABAUD, Sandra DALBIN, Brigitte DEVESA, Anne DI
MARINO, Maurice DI NOCERA, Gérard FRAU, Gérard GAZAY, Hélène GENTE-
CEAGLIO, Bruno GENZANA, Jacky GERARD, Valérie GUARINO, Jean-
Noël GUERINI, Haouaria HADJ-CHIKH, Rosy INAUDI, Henri JIBRAYEL,
Claude JORDA, Nicole JOULIA, Nicolas KOUKAS, Lucien LIMOUSIN,
Christophe MASSE, Danielle MILON, Yves MORAINÉ, Lisette NARDUCCI,
Benoît PAYAN, Jean-Marc PERRIN, Henri PONS, Christiane PUJOL,
Marine PUSTORINO, René RAIMONDI, Aurore RAOUX, Didier REAULT,
Maurice REY, Denis ROSSI, Lionel ROYER-PERREAUT, Patricia SAEZ,
Thierry SANTELLI, Evelyne SANTORU-JOLY, Geneviève TRANCHIDA,
Martine VASSAL, Jean-Marie VERANI, Frédéric VIGOUROUX

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Jean-Claude FERAUD donne procuration à Patricia SAEZ,
Eric LE DISSES donne procuration à Valérie GUARINO,
Richard MALLIE donne procuration à Sandra DALBIN,
Véronique MIQUELLY donne procuration à Bruno GENZANA,
Michèle RUBIROLA donne procuration à Rosy INAUDI,
Josette SPORTIELLO donne procuration à Benoît PAYAN

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 Juin 2018
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Etats des Restes à recouvrer au 31 décembre 2017 et des Admissions en non valeur du Payeur départemental.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 29 Juin 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de constater que l'état des restes à recouvrer des titres émis jusqu'au 31 décembre 2017, s'établit à 65 218 570,35 €, dont 63 858 269,45 € au titre du budget général et 1 360 300,90 € au titre des budgets annexes,
- d'admettre en non-valeur la somme de 1 657 878,16 € dont 1 649 781,76 € au titre du budget général et 8 096,40 € au titre des budgets annexes.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**